

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25/03/2025

Le 25/03/2025, à 18 h, l'Assemblée Délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de M. FILZ Roland, maire.

Nombre de membres :

En exercice : 5

Présents : 4

Absent : 1

Excusé : 0

Date de convocation : 11/03/2025

Date d'affichage : 11/03/2025

Présents : Mme BALZ Noémie , M. FILZ Roland, Mme
GUION Denise, Mme OTTOGALLI - GILLES Karine

Absente : Mme HALLEUR Cécile

Le quorum de 3 présents, étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

A été nommée comme **secrétaire de séance**: Mme BALZ Noémie

Procès-verbal du conseil municipal du 22/01/2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 - Compte Financier Unique 2024

La secrétaire de mairie, Laetitia Suillerot, présente les opérations effectuées en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement durant l'année 2024.

En fonctionnement : hors résultat reporté 2023, l'exercice se termine par un résultat positif de 15 230 euros.

La section a enregistré 131 302 euros de dépenses et 146 532 euros de recettes.

Compte-tenu de l'excédent de fonctionnement cumulé de 2023 (+208 559), le résultat de clôture de l'année 2024 de la section de fonctionnement s'élève à 223 789 euros.

En investissement : hors résultat reporté 2023, l'exercice se termine par un déficit de 7 527 euros : La section a enregistré 31 462 euros de dépenses et 23 935 euros de recettes.

Compte-tenu de l'excédent d'investissement de 2023 (+73 611), le résultat de clôture 2024 de la section d'investissement est s'élève à 66 083 euros.

Madame Denise GUION est élue présidente. Le maire quitte la séance avant le vote.

Vote : le compte financier unique est adopté à l'unanimité.

3 - Affectation des résultats 2024

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :
résultat reporté en fonctionnement : excédent de 223 789 €
résultat reporté en investissement : excédent de 66 083 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Subventions aux associations

Le Maire présente les demandes de subventions reçues. Ils décident d'attribuer les subventions suivantes : 123 soleil artistes : 50 €, AMF Téléthon : 50 €, Art et culture en Gervanne : 100 €, Club intergénérationnel de la Gervanne : 100 €, La Rurale : 100 €, Les Restaurants du Cœur : 50 €, Lysandra : 100 €, Vidéo Val de Drôme : 100 €, Association des victimes du bal de Crépol : 50 €
Les conseillers décident d'inscrire 1 300 € au budget 2025 en prévision d'éventuelles demandes supplémentaires. Par ailleurs, la commune alloue un bon d'achat de 50 € à la Bibliothèque de Beaufort sur Gervanne.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Redevance d'occupation du domaine public due par Orange

Le conseil municipal charge le Maire d'émettre, à l'encontre d'Orange, un titre de recette pour l'année 2025 s'élevant à 312,99 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Taux des impôts directs 2025

Les élus décident de reconduire les taux de l'année dernière, soit 26,56 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, 50,92% pour la Taxe Foncière Non Bâtie et 11,42 % pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et logements vacants.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7- Budget primitif 2025

Le maire présente la proposition de budget primitif pour l'année 2025 :

- Section de fonctionnement 320 188,67 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement 229 484,44 € en dépenses et en recettes

Les principaux travaux d'investissement sont :

- la mise aux normes de l'assainissement non collectif de la salle d'animation
- la création de parking à Escoulin
- la réfection du plafond du secrétariat de mairie
- la réparation de la cloche de l'église d'Eygluy

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Changement de l'horloge des cloches : étude des devis

Le maire expose le devis de l'entreprise PACCARD pour le changement de la cloche de l'église d'Eygluy. Le devis s'élève à 2 278,50€ pour changer le système de l'horloge.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Réfection de la couverture du préau de l' Escoulin : devis

Le maire présente les devis de l'entreprise Jean-François FAURE pour reprendre la couverture du préau de la salle d'animation. Le choix des élus se portent sur le devis prévoyant la pose de 2 plaques translucides, de bac acier et la pose de poteaux. Le devis retenu s'élève à 5 194,80 € HT, 6 233,76 euros TTC. Le maire précise que ces travaux pourront faire l'objet d'une demande de financement auprès du Département.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Réfection de la couverture de l'Escoulin : demande de subvention

Le maire donne lecture du projet de demande de subvention pour les travaux de réfection du préau de la salle d'animation auprès du Département.

Le plan de financement retenu est :

- Dépense : Réfection de couverture du préau pour 5 194,80 euros HT, 6 233,76 euros TTC
 - Recette : Dotation Solidarité territoriale du Conseil Départemental au taux de 70 % : 3 636 euros
- Et autofinancement communal : 1 558,80 euros sur la dépense HT.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Rénovation du plafond du secrétariat : réactualisation du devis

Le Maire rappelle aux conseillers la délibération du 19 mars 2024 décidant de l'amélioration énergétique du secrétariat de mairie pour un montant total de 2 940.60 euros HT, 3 510.72 euros TTC. Il expose que ces travaux n'ont pas encore eu lieu en raison du possible rachat du logement au-dessus de la mairie. Cependant, le logement été vendu à une tiers personne, il convient de reprogrammer cette opération.

Le maire a contacté l'entreprise E.I. Jourdan Jérôme pour prévoir l'étanchéité du plafond et augmenter son isolation thermique. L'entreprise E.I. Jourdan Jérôme a transmis deux devis qui sont présentés aux conseillers :

- le devis n°DC1007 s'élève à 2 667 euros HT, 3200.40 euros TTC incluant l'isolation du plafond.
- le devis n°DC0928 s'élève à 1 970 euros HT, 2 364 euros TTC sans isolation du plafond.
Les élus sélectionnent le devis s'élevant à 2 667 euros HT, 3200.40 euros TTC incluant l'isolation du plafond

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Rénovation du plafond du secrétariat : demande de subvention

Le maire expose que les travaux étanchéification du secrétariat peuvent être subventionnés par le fond de concours de la CCVD à hauteur de 50% de la dépense HT.

Le plan de financement est le suivant :

-Dépense : devis retenu 2 667 euros HT, 3200.40 euros TTC

-Recette : Fond de concours de la CCVD au taux de 50 % : 1 333,50 euros

Et autofinancement communal : 1 333,50 euros sur la dépense HT.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - Dépenses personnelles engagées par la première adjointe

Madame Denise Guion quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le maire expose que Mme Denise GUION a dû engager des dépenses personnelles pour des achats de fin d'année de la commune. Ces achats s'élèvent à 50 euros.

Le maire propose de rembourser cette somme à Mme Denise GUION.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - Dépenses personnelles engagées par le maire pour le compte de la commune

Mme Denise Guion, 1ère adjointe, est élue à la présidence de la séance pour cette délibération. M Roland FILZ quitte la séance pour cette délibération.

Mme Denise GUION expose que le maire a dû engager des dépenses personnelles pour des achats de fin d'année de la commune. Ces achats s'élèvent à 50 euros.

La 1ère adjointe propose de rembourser cette somme à M Roland FILZ.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - Dépenses personnelles engagées par Mme Noémie Balz pour le compte de la commune

Madame Noémie Balz quitte la séance pour cette délibération.

Le maire expose que Noémie Balz a dû engager des dépenses personnelles à l'occasion de réunion publique du 23 janvier 2025. Ces achats s'élèvent à 20.79 euros.

Le maire propose de rembourser cette somme à Mme Noémie Balz.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - SIGMA : demande d'adhésion de la commune de Livron sur Drôme

M. le Maire indique que la commune de Livron sur Drôme a demandé son adhésion au SIGMA. Cette demande a été validée à l'unanimité lors de la réunion de Comité Syndical sous la formulation suivante délibération n° 26_02_2025_13 « Adhésion de la commune de Livron sur Drôme».

Il rappelle que, conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, les conseils des collectivités membres doivent se prononcer sur la délibération correspondante dans un délai de 3 mois et qu'à défaut de délibération dans ce délai, leur décision sera réputée favorable.

Le conseil approuve la demande d'adhésion de LIVRON SUR DROME au SIGMA.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17 - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée : Avis de la commune sur le projet arrêté

A l'issue des débats, le conseil municipal émet, sur le projet de PLUi tel qu'arrêté par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée du 29 janvier 2025, un avis défavorable avec la remarque et les deux réserves suivantes :

-Remarque : sur Eygluy, l'OAP du Col de Véaut prévoit la réalisation de 3 logements individuels sur 0,26 ha. Les élus s'interrogent sur la pertinence de cette densité de logements sur une telle parcelle. D'autant plus que l'accès à l'eau est problématique.

- Première réserve : sur Escoulin, l'OAP de la Motte Sud prévoit la réalisation de 2 à 4 logements sur 0,37 ha. Les élus souhaitent plus de parcelles à urbaniser. D'autant plus que les réseaux de voirie et d'eau sont en place.

- Deuxième réserve : sur Escoulin, la zone UC n'est pas assez étendue. Les élus souhaitent l'étendre à la totalité de l'habitat existant et à venir.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

18 - Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée : mise à jour des statuts

Le maire rappelle que la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) à laquelle adhère la commune, propose une mise à jour de ses statuts afin d'intégrer les nouvelles compétences prises depuis 2017, acter du changement de nom et de siège.

A cette fin, le conseil communautaire de la CCVD a été appelé à délibérer sur cette mise à jour lors de sa séance du 29 janvier 2025.

Après avoir pris connaissance de la délibération n°16/29-01-25/C de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée,

Le conseil municipal décide d'approuver la mise à jour des statuts de la CCVD.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

19 - Comptes-rendus des réunions

Réunion SMPAS :

En cas de problème d'eau sur la commune s'adresser directement au SMPAS, et non plus à la commune.

Voici leurs coordonnées :

Téléphone accueil : 04 75 40 06 06

Téléphone d'astreinte : 07 72 51 00 41

Ce n° d'appel est principalement dédié aux urgences liées à des fuites d'eau avant compteur, ou à une interruption du service.

Adresse mail : accueil@siempa.fr

Site Internet : smpas.fr

Réunion ADN :

La fibre arrive, certains habitants d'Eygluy et Escoulin ont été contacté pour le branchement.

Il reste encore beaucoup de problème d'entretien et sur les installations des poteaux.

20 - Questions diverses

-Fabienne Bigot fait une demande pour poser du matériel de jardin le temps de son déménagement sur la parcelle communale B699.

Sa demande est acceptée.

- Une réflexion est engagée sur le revêtement des rues dans le cœur d' Eygluy ainsi que sur l'agencement de la place.

**Ordre du jour complémentaire transmis le 21 mars 2025
complément à l'ordre du jour envoyé le 11 mars 2025**

1- Création de parking et de places de stationnement à l'Escoulin : devis

Le Maire rappelle aux conseillers la problématique de stationnement qui se pose au hameau de l'Escoulin. De nombreuses voitures et de campings-cars stationnent en bord de route, réduisant la possibilité de croisement des autres véhicules. De ce fait, la circulation piétonne, cycliste et automobile est plus dangereuse. Le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le fond de concours de la CCVD.

Des devis ont été demandés à cet effet. Le maire présente le devis reçu.

Le devis n°1141du 11/03/2025propose :

- la création d'un parking sécurisé à l'église pour 22 808 euros HT,
- la création d'un parking à l'entrée du village pour 9 420 euros HT
- et la création de places de stationnements dans le village pour 7 749 euros HT

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, approuve le devis de l'entreprise BOUVAT BTP s'élevant à 39 977euros HT, 47 972,40euros TTC.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Création de parking et de place de stationnement à l'Escoulin : demande de fond de concours à la CCVD FONDS DE CONCOURS TRANSITIONS

La commune sollicite la mobilisation du Fonds de concours « Transition » à hauteur de 19 988,50€.

Le plan de financement est le suivant :

- Dépense :Renforcement de la multifonctionnalité des espaces de stationnement sur le hameau de l'Escoulin : 39 977,00 € HT 47 972,40 € TTC
- Recette : CCVD : 19 988,50 € et Commune 19 988,50 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Dossiers d'urbanisme reçus

Dossier n°PC 026 128 25 00001 pour la création d'un appentis en bois.

Dossier n° PC 026 128 23 D0003 M01 pour la modification du permis de construire relatif à un bâtiment agricole.

4 - Questions diverses

Lettre d'information de ferme en ferme à Escoulin, à la ferme Rosa Camina, bienvenue à tous les habitants.

Fin du conseil municipale à 19h37

Le secrétaire de séance,
Noémie BALZ

Le maire,
Roland FILZ

